

NOTICE sur les prêts d'équipement ménager/mobilier

Conditions Principales d'attribution -cf Règlement des Aides Financières Individuelles

- Être allocataire et bénéficiaire d'une prestation au titre d'enfant à charge ou à naître
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 €
- Ne pas avoir de prêt Caf en cours de remboursement
- Ne pas avoir de dossier de surendettement en cours
- Pour les parents seuls, avoir fait valoir leurs droits à pension alimentaire
- Ne pas être en situation d'hébergement

Informations sur le prêt

- Devis de 900 € maximum porté à 950 € en cas de frais de livraison/montage
- Prêt Maximum 800 € porté à 850 € en cas de frais de livraison/montage
- Remboursable en 36 mensualités maximum de 16 € minimum



Les étapes de la demande

- **Je consulte la nature et les prix plafonds des équipements acceptés par la Caf**
- Je remplis ma demande à laquelle je joins un devis conforme aux prix plafonds.
- Je l'adresse à la Caf, après étude de ma demande et si accord, la Caf m'adresse un contrat de prêt en 2 exemplaires
- Je me rends, avec les 2 exemplaires du contrat, auprès du fournisseur dans un délai de 2 mois maximum
- Je demande une facture au fournisseur, conforme au devis transmis avec la demande
- Je retourne à la Caf un exemplaire de mon contrat de prêt signé avec la facture
- La Caf effectue le paiement au fournisseur, et commence les retenues sur mes prestations 1 mois après
- **Aucune somme ne doit être versée au magasin avant l'accord définitif du prêt**

Nature des équipements de première nécessité et prix plafonds

Équipement ménager hors électro-ménager encastrable et extension de garantie (éco-participation comprise)

- lave-linge : 430 €
- sèche-linge : 400 €
- machine à laver séchante : 600 €
- lave-vaisselle : 430 €
- réfrigérateur simple : 400 € combiné : 500 €
- congélateur : 400 €
- appareil de cuisson: 400 €
- micro-ondes (y compris combiné four) : 140 €
- aspirateur : 100 €

Équipement mobilier (éco participation comprise)

- bureau enfant : 150 €
- rangement (armoire, buffet...) hors meubles pour cuisine aménagée : 400 €
- lit bébé : 150 €
- lit 1 personne : 180 €
- lit 2 personnes : 300 €
- matelas 1 personne ou bébé : 200 €
- matelas 2 personnes : 400 €
- sommier 1 personne ou bébé : 180 €
- sommier 2 personnes : 300 € pieds de sommiers (x4) : 50 €
- lits superposés (sommiers compris) : 400 €
- table (sauf table basse) : 200 €
- chaise : 50 €
- canapé-lit : 500 €



DEMANDE DE PRÊT POUR ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET MOBILIER

N° allocataire :

Composition de la famille	Nom	Prénom	Né(e) le	Situation professionnelle / scolaire	
Allocataire					
Conjoint					
Enfants à charge	Nom	Prénom	Né(e) le	Garde alternée Oui/Non	Pension alimentaire Oui/Non

Adresse :

Code postal : Ville :

N° tél : e-mail :

ACHATS MÉNAGERS/MOBILIERS ENVISAGÉS

Quels sont les achats envisagés, par ordre de priorité :

.....
.....



SURENDETTEMENT

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ?

OUI NON

Si oui, préciser où en est votre dossier :

Dossier en cours d'étude Dettes en cours de remboursement

Dettes suspendues (moratoire) Dettes effacées

BUDGET DU FOYER

Ressources mensuelles		Charges mensuelles		Prêts crédits à la Consommation	
Nature	Montant	Nature	Montant	Nature	Montant
Revenus d'activité		Loyer/accession à la propriété			
Indemnités pôle emploi/maladie		Energie			
Pension alimentaire		Autres charges locatives (eau, assurance ...)			
Autres revenus		Autres charges			
Total					

Modalités de remboursement du prêt d'équipement souhaitées

Nous vous rappelons que la retenue **minimale** réglementaire est de **16 €** par mois

36 mois 30 mois 24 mois autre :



DEQUIP

TUTELLE/ CURATELLE

Bénéficiez-vous d'une mesure de protection (TUTELLE / CURATELLE) ?

OUI NON

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

- ✓ Reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des prêts ménager/mobilier et de la liste des articles autorisés figurant sur la notice et en acceptant, sans réserve, les dispositions
- ✓ M'engage à rembourser les mensualités du prêt par retenues sur les prestations familiales et sociales, ou à défaut, par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal
- ✓ Certifie sincères et véritables, tous les termes de ma déclaration

A..... Le.....

Signature allocataire,

Signature conjoint,

Représentant légal/tuteur/curateur

Important :

- La Caf peut vérifier vos déclarations (articles L114-10 et L583-3 du Code de la Sécurité Sociale).
- La Commission d'Action Sociale de la Caf statue sur l'opportunité de votre demande, dans la limite des fonds disponibles.



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE

25, rue Firmin Delage - 87046 LIMOGES CEDEX - ☎ : 32.30



DEQUIP